



COMMUNICATION VISUELLE CONCRÈTE



# CHARTRE RSE

---

## Fournisseurs



## Introduction

---

NOVASIGN LXBG Sàrl reconnaît ses responsabilités envers la société et s'implique dans le respect des droits fondamentaux, dans la réduction des impacts sociaux, environnementaux et éthiques de sa chaîne de valeur. C'est dans cet esprit que NOVASIGN LXBG Sàrl a décidé de s'engager dans une démarche RSE qui soutienne sa vision, ses valeurs, et ses engagements.

La présente Charte a pour objet d'être un cadre de référence commun aux fournisseurs de NOVASIGN LXBG Sàrl ainsi qu'à leurs éventuels sous-traitants. Elle décrit les engagements sociaux, environnementaux et sociétaux que NOVASIGN LXBG Sàrl demande à ses fournisseurs de respecter, mais également les engagements qu'elle prend vis-à-vis d'eux.

## Nos engagements

---

Le Développement Durable est au cœur des préoccupations de NOVASIGN LXBG Sàrl qui s'engage sur tous les plans : environnemental, sociétal, humain et économique. Notre stratégie RSE est de proposer/développer des biens /services responsables pour nos clients ; collaborer avec nos fournisseurs pour développer des solutions et matériaux écologiques ; préserver les ressources naturelles ; développer une stratégie de ressources humaines responsable ; et partager nos bonnes pratiques RSE avec toutes nos parties prenantes.

Les engagements de la Charte s'appuient sur notre démarche RSE, sur le respect de la législation en matière de droit du travail, de sécurité et d'environnement, ainsi que sur des textes internationaux de référence tels que la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption et les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

Ainsi, NOVASIGN LXBG Sàrl s'engage envers ses fournisseurs sur les principes suivants :

- La neutralité dans la sélection des fournisseurs, choisis selon un processus transparent, équitable et impartial, en fonction de critères prédéfinis et objectifs, incluant notamment l'impact environnemental et social des produits et services proposés.

- La responsabilité, avec la prise en compte des engagements sociaux et environnementaux de NOVASIGN LXBG Sàrl dans la conduite des achats et dans la collaboration.
- Le développement de relations collaboratives, de confiance et durables avec les fournisseurs.
- La sécurité opérationnelle, juridique et contractuelle à travers l'engagement à maintenir confidentielles les informations techniques, commerciales et financières communiquées par les fournisseurs et le respect des délais de paiement.
- Le traitement équitable des fournisseurs reposant sur des principes de concurrence libre et loyale, donnant à tous les mêmes opportunités.
- La transparence et la communication responsable tout au long du partenariat
- La prise en compte du cycle de vie produit dans les choix d'achat (processus de fabrication, optimisation des emballages et des volumes de commande, recyclage matériel).
- Le respect des droits de l'homme et de l'enfant.

Pour amplifier l'impact de ces actions, NovaSign invite ses fournisseurs à la soutenir dans sa démarche.

## Les engagements des fournisseurs

---

NOVASIGN LXBG Sàrl appelle les fournisseurs à l'accompagner dans cette démarche, dans une relation de confiance, en déployant des efforts raisonnables afin de respecter et de promouvoir les principes, droits fondamentaux et les réglementations.

### 1. Conformité aux textes fondateurs

Le fournisseur est encouragé à respecter les conditions de travail requises par les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), celles de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ainsi que la législation du pays dans lequel ils exercent leurs activités; notamment en termes de :

- Travail des enfants ;
- Travail forcé ou obligatoire ;
- Santé, sécurité et hygiène ;
- Liberté d'association, représentativité du personnel et droit à la négociation collective ;
- Égalité de traitement / discrimination ;
- Rémunération et durée du travail ;
- Sous-traitance.

## 2. Engagements environnementaux

Le fournisseur est encouragé à se mettre en conformité par rapport aux dispositions et normes relatives à l'environnement qui sont applicables à leurs activités et observeront les pratiques d'éthique environnementale dans tous les endroits où ils opèrent. Ainsi, le fournisseur veillera à limiter son impact sur l'environnement en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre, son utilisation des ressources renouvelables ou non renouvelable, son utilisation des produits non respectueux de l'environnement et sa gestion des déchets.

## 3. Engagements éthiques

Le fournisseur veillera à conduire ses activités conformément aux principes d'éthiques dans les affaires. Ainsi, le Fournisseur s'interdit de :

- Promettre, offrir, donner, ou exiger un pot-de-vin ou autre avantage indu pour obtenir ou conserver un marché ou un autre avantage ;
- Profiter d'une situation de conflit d'intérêts du fait de ses relations personnelles avec le personnel de NOVASIGN LXBG Sàrl ;
- Adopter un comportement contraire aux règles de la concurrence ;
- Participer à des opérations de blanchiment d'argent ;
- Divulguer les données à caractère personnel des collaborateurs et les utiliser à une autre fin que celles pour lesquelles elles ont été transmises, comme prévu dans le RGPD ;
- Eluder les taxes et impositions qui lui seraient normalement applicables et pratiquer toute fraude à l'administration fiscale ;

- D'agir en violation des pratiques commerciales, marketing et publicitaires équitables et prendre toutes les mesures raisonnables pour assurer la sécurité et la qualité des produits ou services fournis.

#### 4. Engagements sociaux

Le fournisseur est encouragé à se conformer aux réglementations sociales du pays dans lequel il se trouve sur les aspects suivants :

- **Rémunération** - les salaires, y compris les heures supplémentaires et les avantages, ne doivent pas être inférieurs au niveau requis par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- **Heures de travail** - à moins que les dispositions nationales imposent un nombre d'heures de travail inférieur, le fournisseur s'engage à minima à respecter les dispositions légales sur la durée du travail ;
- **Harcèlement** - les employés ne doivent pas être soumis à des sanctions physiques ni à des harcèlements ou abus de nature physique, sexuelle, psychologique ou verbal ;
- **Santé et sécurité** - les employeurs sont encouragés à fournir un environnement de travail sûr et sain afin d'éviter les accidents de travail et les blessures ;
- **Formation** - l'employeur offrira à ses collaborateurs des possibilités de formation et d'apprentissage.

## Amélioration de la chaîne de valeur

---

Dans le but d'améliorer sa démarche RSE vis-à-vis de ses fournisseurs, NOVASIGN LXBG Sàrl et le fournisseur pourront échanger sur les bonnes pratiques RSE disponibles.

Ainsi, dans ce cadre, NOVASIGN LXBG Sàrl est prêt à collaborer, dans la mesure de ses moyens d'action, avec les fournisseurs qui s'engageront dans une démarche de progrès.

## Respect de la charte

---

NOVASIGN LXBG Sàrl encourage ses fournisseurs à prendre connaissance de la charte, à la signer et à la respecter tout au long de leur partenariat. Cette charte n'est pas un contrat et n'a pas de valeur juridique selon son contenu et les engagements pris par les parties.

## Signature de la Charte des fournisseurs

---

Nous confirmons par la présente :

- que nous avons reçu et pris pleinement connaissance de la Charte des fournisseurs
- que nous adhérons et nous mettrons tout en oeuvre pour respecter ces principes
- que nous informerons tous nos fournisseurs directs, et les encouragerons à suivre ces principes.

**Nom de l'entreprise :**

**Nom et fonction du représentant :**

**Fait à :**

**Le :**

**Signature :**